



**Compte rendu de l'Assemblée générale
des 4 et 5 septembre 2008 à Québec**

Participants :

M.	Christian DAUBIE	Secrétaire Général	Parlement, Communauté Française de Belgique
Mme	Christine MALOLEPSZY	Directrice générale adjointe aux services informatiques et à l'équipement	
M.	Mahamadou ALASSANE	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Bénin
M.	Alphonse K. NOMBRE	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Burkina Faso
M.	Marc RWABAHUNGU	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Burundi
M.	Oum SARITH	Secrétaire général	Sénat, Cambodge
M.	Ly SALIM	Conseiller du Secrétaire Général	
M.	Chhim SOTHKUN	Directeur du Service du Protocole et des relations internationales	
M.	Paul C. BELISLE	Greffier	Sénat, Canada
M.	Charles ROBERT	Greffier principal-Systèmes législatifs et télédiffusion	
M.	Blair ARMITAGE	Greffier principal-Bureau de la procédure	
M.	André GAGNON	Greffier adjoint	Chambre des Communes, Canada
M.	Marc BOSC	Sous -greffier	
M.	Xavier ROQUES	Secrétaire général de la Questure	Assemblée nationale, France
M.	Félix OWANSANGO DEACKEN	Secrétaire général	Sénat, Gabon
M.	Raymond OKINDA	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Gabon
M.	Jean-Claude MONTAVON	Vice-chancelier d'Etat et secrétaire du Parlement	Parlement de la République et du Canton, Jura
M.	Moutari MOUSSA	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Niger
M	François COTE	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Québec
M	Michel BONSAINT	Secrétaire Général adjoint aux affaires parlementaires et à la procédure	

M.	Jacques JOBIN	Secrétaire Général adjoint à l'administration et à l'information	
Mme	Martine MASIKA KATSUVA	Secrétaire Général	Sénat, République démocratique du Congo
M.	Constantin TSHISUAKA KABANDA	Secrétaire Général	Assemblée nationale, République démocratique du Congo
M.	Georges PETRICU	Conseiller du secrétaire général	Sénat, Roumanie
Mme	Adriana BADEA	Conseillère et secrétaire administrative de la délégation	
M.	Mihai UNGHIANU	Secrétaire général adjoint	Chambre des députés, Roumanie
Mme	Luminata IORDACHESCU	Directrice de la coopération parlementaire	
Mme	Marie-Joséphine DIALLO	Secrétaire générale	Assemblée nationale, Sénégal
M.	Philippe SCHWAB	Secrétaire général adjoint	Conseil des Etats, Suisse
M.	Djonata DJATTO	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Tchad
M.	Abdeljalil ZERHOUNI	Président	ASGPF
M.	Gilles PAGEAU	Secrétaire	

Excusés :

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général de la Chambre des députés du Luxembourg
M. Michel Couderc, Secrétaire général de la questure honoraire de l'Assemblée nationale, France
Mme Audrey O'Brien, Greffière de la Chambre des communes du Canada

Le jeudi 4 septembre 2008

La séance est ouverte à 9 h 40.

M. Zerhouni souhaite d'abord la bienvenue aux nombreux participants. Une telle affluence n'allait en effet pas de soi du fait de « ce grand voyage » pour nombre de collègues. Il félicite chacun d'avoir fait le déplacement pour participer aux travaux de l'association et aussi partager, avec nos amis du Québec et du Canada, cette grande fête du 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

Il remercie l'Assemblée nationale du Québec pour son invitation, et pour la formidable organisation de cette assemblée générale annuelle.

M. Côté prononce quelques mots de bienvenue.

Point n°1 de l'ordre du jour : Fonctionnement et activités de l'association

M. Zerhouni précise que depuis la dernière assemblée générale en avril 2007, l'association s'est réunie une seule fois dans le cadre restreint de son Bureau, à Paris en janvier 2008. Une réunion

pendant la session annuelle de l'APF au Gabon en juillet 2007 a été envisagée mais n'a pu se concrétiser.

Durant cette période, M Couderc a assuré, en liaison avec le Bureau, la relecture du Recueil des procédures et des pratiques parlementaires dans l'espace francophone selon le mandat qui a été confié à l'ASGPF par le Bureau de l'APF.

Le site Internet a été enrichi par les comptes rendus des dernières assemblées générales ainsi que plusieurs textes de rapports et de communications présentés à l'occasion de ces assemblées.

Lors de la dernière assemblée générale des 26 et 27 avril 2007, Mme Marie-Joséphine Diallo, secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal, a été désignée par les membres de la région Afrique Vice-présidente de l'association pour la durée restante du mandat du Bureau, en remplacement de M. Mamadou Santara parti en retraite.

Le titre de « membre honoraire » a été introduit dans les statuts de l'association.

Mme Hélène Ponceau, et M. Mamadou Santara ont été nommés à ce titre.

M. Clément Duhaime, administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, puis Mme Françoise Duvail et M. Daniel Cloutier, conseillers du secrétariat de l'APF, ont fait un point sur les activités de leurs organisations.

M Christian Daubie, M. Abdeljalil Zerhouni et M. Philippe Cérez ont fait des présentations sur le thème de la communication des assemblées ; Mme Hélène Ponceau, sur le rôle spécifique des questeurs dans les Assemblées parlementaires françaises ; M. Claude Frieseisen sur l'autoévaluation d'une administration parlementaire ; M. Seydou Nourou Keïta et M. Xavier Roques sur l'accueil et l'orientation des nouveaux députés.

Enfin, le bilan de fonctionnement de l'association a permis de tracer quelques perspectives d'actions de coopération.

La réunion du Bureau du 11 janvier 2008 tenue à Paris a préparé et organisé les travaux de l'assemblée générale suivante à Québec, et décidé de prolonger le mandat de Président de M. Zerhouni jusqu'à cette réunion.

Point sur la rédaction du Recueil des procédures parlementaires fait par **M. Roques**, au nom de **M. Couderc** qui assure le suivi de ce projet.

M. Roques rappelle la genèse du projet. En janvier 2005, M. Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire de l'APF a fait le constat lors de la réunion du Bureau de Huê, qu'il n'existe aucune encyclopédie du droit parlementaire francophone. Il a donc chargé la commission des Affaires parlementaires de l'APF de travailler à ce projet. Mme Michèle André, sénatrice française, a été désignée Rapporteuse. La commission a retenu une démarche pragmatique avec l'envoi de questionnaires aux diverses sections de l'APF. Elle a demandé à l'ASGPF de lui préparer une synthèse des réponses envoyées. C'est Michel Couderc qui fait ce travail avec le Bureau.

Il insiste pour que les informations rapportées soient plus précises sur la pratique suivie dans les assemblées. Le recueil ne peut en effet se réduire à une confrontation de règlements d'assemblées

de type anglo-saxon, avec des règlements d'assemblées inspirées du modèle continental européen.

Il suggère des rapports approfondis sur la confrontation des pratiques parlementaires, soulignant les lacunes et les difficultés rencontrées. Donc, pas un recueil de théories paraphrasant des textes, mais un recueil vivant, qui explique réellement ce qui se passe dans la réalité du fonctionnement des Parlements.

La phase de révision de la totalité du recueil sera décisive, compte tenu des modifications qui pourraient être apportées, notamment sur le fonctionnement des Assemblées. Il est donc impératif, comme le recommande Mme André, que les réponses soient transmises plus rapidement, sinon le jour où paraîtra le recueil, les éléments du premier chapitre seront déjà obsolètes. Une parution fin 2009 ou, au plus tard, début 2010 serait donc le mieux.

M. Côté suggère que les premiers chapitres du recueil soient mis en ligne sur le site de l'association, cela afin de susciter réactions et observations auprès de M. Couderc. Il propose, pour améliorer le taux de réponse, que les questionnaires transmis par l'APF au président de chaque Parlement par M. Legendre et Mme André, soient envoyés en copie dans le réseau des secrétaires généraux.

M. Zerhouni rappelle la position du Bureau : faire le nécessaire pour que les questionnaires officiellement envoyés à chaque Président d'Assemblée soient effectivement traités. Pour la mise en ligne des premières synthèses, l'avis de Mme André sera sollicité.

Point sur les projets de coopération de l'association.

M. Gagnon : La volonté de l'ASGPF de former les personnels parlementaires nécessite, une fois le format de collaboration et d'échanges défini, de trouver des moyens financiers au-delà du soutien « moral » de l'APF. M. Bélisle a contacté l'Institut de la Banque mondiale et plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année afin de mettre en place les éléments fondateurs d'un partenariat. (Le document présenté au Bureau détaillant les activités de l'Institut de la banque mondiale dans ce domaine, est remis aux participants).

Les prochaines étapes sont simples : identifier les priorités pour la formation des personnels et organiser un séminaire cette année.

Mme Diallo qui a repris ce dossier, est revenue sur le projet initié par M. Santara, de séminaires annuels destinés aux fonctionnaires des Parlements francophones organisés dans les pays d'Afrique francophone. Comme M. Santara, elle a rencontré de nombreux problèmes, souvent liés à un suivi aléatoire des dossiers dans les Parlements sollicités. Puisque des moyens financiers existent, il s'agit désormais de choisir le thème, le lieu d'accueil, le public cible, en fonction des besoins des Parlements africains en matière de formation des personnels.

M. Daubie souligne la nécessité de l'investissement des secrétaires généraux et de leur Parlement, afin de faire partager expertise, formation et moyens financiers.

M. Bélisle, en tant que secrétaire du Commonwealth pour le Canada, a participé à plusieurs séminaires parrainés par l'Institut de la Banque mondiale. Il confirme la possibilité et l'intérêt de travailler avec eux sur des bases de confiance et de respect mutuel et demande, afin d'avancer concrètement, de leur communiquer rapidement des éléments de programme.

M. Côté suggère une concertation des collègues africains avec Mme Diallo afin qu'ils déterminent les thèmes qu'ils souhaiteraient aborder, l'endroit, le moment... Le Bureau pourrait ensuite finaliser le projet. Il demande des précisions sur l'implication financière et la contribution de l'Institut.

M. Bélisle indique que plusieurs possibilités ont été envisagées avec l'Institut pour l'organisation d'un premier séminaire. Il pourrait se dérouler dans un pays d'Afrique francophone avec des représentants de chaque pays d'Afrique francophone, ou bien à Paris. Il faudrait comparer dans les deux cas, les coûts pour la logistique et pour les transports.

M. Gagnon explique que l'Institut se présente comme un « courtier du savoir », à utiliser de la manière la plus efficace, la plus utile possible. Sa participation va de 0 % à 100 % du financement d'une opération. Afin de réduire les coûts, les séminaires coûtant très chers, ils ont multiplié ces derniers temps les vidéoconférences et développé l'utilisation du site Web pour transmettre les échanges d'informations. L'Institut est très ouvert pour l'organisation du premier séminaire de l'ASGPF. La participation directe de plusieurs secrétaires généraux et de leurs Parlements pour faire partager leur expertise, serait un atout.

M. Bélisle précise que l'Institut dispose de fonds pour développer son influence régionale, d'où son intérêt pour les pays francophones, mais aussi pour travailler sur des thématiques particulières. « Le développement des indicateurs de performance pour les Parlements » est la thématique choisie cette année.

M. Owansango Deacken explique que les Parlements sont très souvent renouvelés aux deux tiers de leurs membres à chaque échéance électorale. Des thèmes tels que la formation des nouveaux parlementaires, le fonctionnement des commissions sont donc récurrents.

M. Bélisle ajoute que les questions de gouvernance des Parlements, de l'indépendance du législatif, sont centrales.

M. Zerhouni rappelle la volonté de l'Institut de la Banque mondiale de rééquilibrer ses activités entre pays anglophones et pays francophones. Il s'agit maintenant de démarrer le processus.

Mme Diallo, pour la discussion avec ses collègues africains, part donc sur l'idée d'un séminaire à organiser en Afrique, consacré à la formation des personnels des Parlements qui vont encadrer les nouveaux parlementaires. L'idée de le conjuguer avec un séminaire de formation des parlementaires n'est pas retenue.

M. Gagnon présente au nom de **M. Claude Frieseisen**, l'état des comptes de l'association

Point n°2 de l'ordre du jour : Actualité sur la Francophonie

Présentation par M. Jacques Saint-Laurent, Président de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) : «L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) : objectifs, mandats et projets »

M. Saint Laurent présente l'intervention qu'il a préparée et qui est mise en distribution.

M. Zerhouni estime que ce thème est d'intérêt général avec les problèmes de terrorisme. Il

demande des explications sur les nanotechnologies, sur le fonctionnement de cette association, ses moyens, son indépendance par rapport à l'exécutif, au législatif et sur les outils permettant de réglementer l'échange des données.

M. Côté voudrait savoir comment cette association peut à la fois intervenir pour la protection des renseignements personnels détenus par des organismes publics, et pour ceux détenus par des entreprises privées et aussi quels sont les outils permettant de réglementer les échanges de données.

M. Alassane pose le principe de base : l'équilibre entre sécurité et protection des données personnelles. Il pose aussi des questions sur la position de cette association quant à l'utilisation des données biométriques et l'utilisation des caméras à certains endroits publics ; sur l'aide qu'un citoyen peut avoir de la part de cette association lorsqu'il estime que ses données personnelles sont menacées.

M. Nombre souhaiterait savoir comment le problème est concrètement traité au Sénégal, quelles sont les tâches quotidiennes de cette association et souligne, devant l'évidente différence d'approche sur ce sujet entre pays développés et pays en voie de développement, la faible marge de manœuvre de cet organisme.

M. Saint-Laurent donne une première série de réponses. Les nanotechnologies consistent en l'utilisation de matières à l'échelle moléculaire dans les processeurs d'ordinateur notamment pour conserver les données. Elles améliorent considérablement les capacités de traitement et de stockage et offrent des champs d'investigation, pour la santé, jusque là inimaginables.

Il mentionne ensuite les étapes successives d'élaboration de la législation au Québec, sur la protection des renseignements personnels dans le secteur public, dans le secteur privé et sur l'accès à l'information, aboutissant à des instruments de réglementation modestes, conventions avec des partenaires ou publics. L'OIF pourrait se saisir du sujet et proposer une réglementation au niveau international, incitant d'autres organisations, l'OCDE et les Nations unies, à faire de même.

Pour se protéger, il faut essayer de convaincre gouvernements et Parlements, d'adopter des normes, des législations pour contrôler la biométrie, pour contrôler les caméras de surveillance. L'Association pour répondre à des plaintes de particuliers, dispose du pouvoir d'inspection et d'enquête afin de contrôler l'utilisation des images là où elle le souhaite.

Les membres de la Commission d'accès sont nommés par l'Assemblée nationale, ce qui est une garantie d'indépendance ; ils sont d'abord des juges administratifs. Les citoyens, les entreprises et les organismes publics peuvent s'adresser à l'autorité de contrôle pour demander la révision des décisions qui sont prises par les organismes publics, par les entreprises en matière de protection des données personnelles. L'autorité de contrôle réceptionne les plaintes, inspecte, enquête au quotidien et conseille les parlementaires sur le plan juridique.

Comblant l'écart de développement des niveaux de protection des données personnelles entre les pays développés et les pays du Sud est l'une des préoccupations de l'Association. Ainsi, intervention et accompagnement sont plus soutenus avec les pays du Sud. Il s'agit de convaincre les intervenants du lien étroit entre tous les petits gestes du quotidien et la protection des données personnelles. Le souci de protéger les données personnelles, le souci de s'intéresser à chacun des individus d'une société, sont des moyens indirects mais fort intéressants, de soutenir la démocratie.

M. Tshisuaka souhaite connaître les limites de la loi en matière de protection des données personnelles.

M. Moussa demande si le voisinage des Etats-Unis, avec leur législation controversée dans ce domaine, a eu une influence.

M. Saint-Laurent en conclusion, souligne que la législation pour être efficace, doit être très concrète. Il s'agit de fixer des paramètres tout au long de la vie d'une information, pour sa collecte, sa conservation, son utilisation, sa communication et sa destruction. Ils encadrent ces différentes étapes sans qu'il soit totalement impossible de les contourner. Voilà une première série de limites.

D'autres limites apparaissent au moment de la communication des informations, l'accord des personnes concernées pouvant avoir été obtenu de façon plus ou moins orthodoxe.

Et au final, celle imposée par le législateur qui décide de réduire la protection des données personnelles pour des raisons de sécurité nationale.

Les autorités de contrôle les plus anciennes fêtent leur 30^{ème} anniversaire ; c'est un temps très court pour élaborer une jurisprudence. L'évolution vers des moyens d'intervention plus efficaces se fait très progressivement.

En conclusion, **M. Zerhouni** remercie M. Saint-Laurent d'avoir sensibilisé et éclairé les participants sur ce thème capital.

Point n°3 de l'ordre du jour : Le site Internet de l'association

M Zerhouni rappelle que lors de la dernière assemblée générale, avait été évoquée la possibilité de confier la gestion du site à M. Côté, pour l'améliorer et le rendre plus attrayant.

Ce site a été élaboré en 2002, ainsi que le réseau d'échanges des secrétaires généraux. Il est malheureusement peu utilisé.

M. Côté indique qu'il sera procédé, dans un premier temps, à une mise à jour des données et à la mise en ligne de documents pratiques tels les ordres du jour de nos réunions. Le site, dans les prochaines semaines, sera rapatrié au Québec, pour une « cure de rajeunissement » de son visuel et de son contenu. Un espace privé sera créé, uniquement accessible aux membres de l'association afin de faciliter les échanges. Le but est que le site Internet devienne un outil utile et dynamique de l'association.

La séance est suspendue à 12h30 et reprise à 14h20.

Point n°4 de l'ordre du jour : La participation effective des parlementaires aux activités de l'Assemblée

M. Daubie présente son exposé. (lien sur le site Internet de l'ASGPF).

M. Tshisuaka Kabanda fait part de l'expérience du Parlement de la République démocratique du Congo où l'on tient une feuille de présence des députés avec leur signature

apposée au début des séances plénières ou des commissions. En théorie, les absences non justifiées à plus du quart des séances sont sanctionnées. Mais dans la réalité, les sanctions ne sont jamais appliquées. Et puis, il y a présence, signature d'une liste et participation effective aux travaux législatifs. En fait, le problème majeur reste celui de la motivation des parlementaires.

M. Alassane donne des éléments sur la pratique au Bénin, se caractérisant notamment par un système de vote par procuration ; il aimerait savoir si ce système se pratique ailleurs.

M. Roques explique que, paradoxalement, l'absentéisme est voulu par l'électeur, qui veut que les députés des autres circonscriptions soient à l'Assemblée, mais que son député à lui soit dans la circonscription de manière à ce qu'il puisse le solliciter facilement. De plus, une assemblée avec tous les députés présents qui voudraient intervenir, ne pourrait pas fonctionner. Heureusement, qu'il y a l'absentéisme !

M. Côté indique que l'absentéisme est souvent lié au de cumul des mandats et que la sanction la plus efficace est encore celle des médias.

M. Daubie revient sur la pratique belge qui se focalise sur le vote des députés et pas sur leur présence proprement dite en commission ou en séance, le vote étant un fait objectif. Il comprend la situation en République démocratique du Congo et au Bénin, liée au souci de stabilité et à la jeunesse des Parlements, revenant sur la délicate procédure du vote par procuration. Le cumul de plusieurs mandats électifs laisse de fait moins de temps, de disponibilité, au député pour le travail parlementaire. Il s'implique moins, survole les sujets et trouve moins d'intérêt. S'ajoutent à tous ces problèmes les médias, avec des analyses de l'absentéisme, trop souvent réductrices et faussées, mais évidemment, portant à conséquences.

M. Zerhouni a remercié M. Christian Daubie, ajoutant que le débat reste ouvert et le sujet non épuisé.

Point n°5 de l'ordre du jour : Le plan de continuité des opérations pour la Chambre des communes du Canada.

M. Gagnon présente l'exposé préparé.

M. Bélisle précise que ce plan est le fruit de cinq années de travail, avec son volet pour l'exécutif.

Mme Masika Katsuva fait remarquer que dans les pays du Sud, ces cas de figure sont vécus au quotidien.

M. Roques propose de s'inspirer de l'exemple français, puisque, trois fois en 70 ans, le Parlement s'est replié à Bordeaux. Il évoque pour conclure sur ce sujet un autre cas, celui d'un pays complètement envahi, qui n'a donc plus de territoire et dont les instances devront se réunir à l'étranger.

Point n°6 de l'ordre du jour : « Le système Tabellio, logiciel libre pour la production des documents parlementaires et leur diffusion sur Internet » adopté par le Parlement de la

communauté française de Belgique .

M. Daubie accueille Mme Christine Malolepszy, directrice du Service de l'informatique, de l'infrastructure et des bâtiments du Parlement de la Communauté française de Belgique, qui présente ce projet. (lien sur le site Internet de l'ASGPF)

Communication de M. Roques sur « La production des documents parlementaires et leur diffusion sur Internet à l'Assemblée nationale », sur la base d'un rapport écrit remis aux participants. (lien sur le site Internet de l'ASGPF)

M. Côté se dit persuadé que l'ordinateur va très vite devenir un outil permanent de la vie parlementaire. Il revient sur les étapes de constitution du site Internet de l'Assemblée nationale du Québec, avec ces dernières années, le développement de plateformes particulières pour le public, mais aussi pour les parlementaires. L'utilisation des téléphones portables et des ordinateurs est désormais autorisée en commission et en séance plénière, à condition que cela ne perturbe pas les débats. Nombre de nouveaux parlementaires ont été élus aux dernières élections, et il est vite apparu impossible d'empêcher cette nouvelle génération de travailler avec un ordinateur en réunion. Le réseau sans fil a été installé dans tous les locaux. Il fait remarquer que cette évolution est identique à celle vécue avec le courrier électronique, dont aujourd'hui plus personne ne peut se passer et que l'on ne reviendra jamais en arrière, on ira encore un peu plus loin.

M. Alassane voudrait connaître le degré de sécurité du système Tabellio pour la transmission des documents.

M. Zerhouni évoque l'expérience marocaine, avec la tentative d'informatisation du processus législatif qui s'est vite heurtée à cette question de sécurisation. La procédure officielle, telle que définie par la Constitution et le règlement intérieur, risquait en effet à différents stades, de ne plus être respectée. Il incite donc à la prudence et mentionne l'exemple du Parlement de Corée qui a dématérialisé la totalité de ses procédures.

Mme Malolepszy précise qu'en Belgique, les téléphones sont théoriquement interdits mais que les parlementaires les utilisent et qu'il serait hors de propos de vouloir brouiller les fréquences. Les ordinateurs sont autorisés et le wi fi devra bientôt, à la demande générale, être installé dans tous les locaux. La version papier des documents est encore la version officielle mais probablement plus pour longtemps. Il s'agira de sécuriser ces processus, en admettant que les problèmes à régler pour un Parlement sont spécifiques et n'ont pas grand-chose à voir avec par exemple, ceux rencontrés par les banques.

M. Côté explique que la version écrite originale d'un document parlementaire est encore l'unique version officielle au Québec, qu'elle est archivée et témoigne des différentes étapes du processus législatif. Mais peut-être plus pour longtemps car le gouvernement vient de déposer un texte pour donner une valeur identique aux versions papier et électronique d'un même document.

M. Roques est frappé par l'évolution des moeurs des parlementaires (et de leurs assistants) entre la législature élue en 2002 et celle élue en 2007, ces derniers ne pouvant plus se passer de l'informatique. Les documents papier sont encore là pour l'archivage, pour les générations futures en quelque sorte. La revue de presse vient de passer de la version papier à la version électronique. Cela permet des économies notamment de papier, à condition de lire sans imprimer. L'installation du wi fi partout sauf dans l'hémicycle, a longtemps été freinée à cause de l'absence de sécurisation sur ce

réseau, mais elle est aujourd'hui fonctionnelle. Un système d'agenda partagé se révèle particulièrement utile aux députés, permettant de gérer et coordonner activités en circonscription et à Paris. Quant à la sécurité, elle n'est certes pas totale avec l'électronique, mais il faut reconnaître qu'elle ne l'est pas non plus avec le papier. Et pour conclure, il veut citer un autre Parlement qui a dématérialisé l'ensemble de ses procédures, celui du Luxembourg.

La séance est suspendue à 17h30.

Le vendredi 5 septembre 2008

La séance est reprise à 9h15.

Point n°7 de l'ordre du jour : La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, ses objectifs, mandats et réalisations.

M. Massicotte présente son exposé. (disponible sur le site de l'ASGPF).

M. Zerhouni se félicite de cette initiative, qui permettra une collaboration étroite entre les Assemblées, et le milieu universitaire.

M. Gagnon demande si des politiques étaient présents lors de l'inauguration de la Chaire et comment sont envisagées les relations avec eux.

M. Daubie témoigne de la difficulté qu'il y a à enseigner le droit parlementaire stricto sensu et à décroiser le monde politique du monde des chercheurs universitaires.

M. Roques revient sur les signes d'une crise de la représentation que sont la baisse du nombre d'adhérents des partis politiques, l'alternance systématique à chaque élection, le poids démesuré des sondages et de la société civile, le rôle des médias. Puisque les démocraties évoluent aujourd'hui dans des contextes fondamentalement différents, il faudrait inventer des procédures en se libérant des schémas intellectuels traditionnels.

M. Alassane souhaite savoir si l'ouverture sur l'extérieur se fera par rapport aux projets de recherche ou bien par rapport aux porteurs de projet.

M. Massicotte explique que les relations avec les politiques sont quelquefois délicates. Mais pour parler concrètement à des étudiants des différentes facettes du travail parlementaire, des présidences de séance, personne n'est mieux placé qu'un parlementaire. Voilà un exemple réussi de décroisement.

Quant à la crise de la représentation, ses effets sont relatifs. Aux Etats-Unis par exemple, la faible participation aux élections de mi mandat n'affecte pas la capacité décisionnelle des Chambres législatives américaines, ni des présidents des Etats-Unis. De nos jours, le pouvoir est indéniablement entre les mains des élus du suffrage universel, tout en étant davantage contesté, via des canaux de représentation alternatifs comme les groupes de pression ou les mouvements sociaux. En se replongeant dans l'histoire des années 20 et 30, on voit que l'indicateur de la participation électorale n'est pas le plus pertinent pour juger de la santé d'une démocratie

Côté pratique, la Chaire est en mesure d'offrir aux chercheurs qui le demanderont, locaux et contacts pour travailler.

M. Côté propose que lors de la prochaine venue ici de collègues secrétaires généraux, notamment en mars 2009, ils puissent échanger avec les étudiants.

M. Massicotte donne évidemment son accord. Il ajoute vouloir organiser un colloque sur le parlementarisme dans la Francophonie, dont le thème serait *La diversité des parlements francophones*. L'idée serait de montrer que, si la Francophonie est une communauté spirituelle, une communauté linguistique, une communauté culturelle, elle n'est pas pour autant la reproduction, dans plusieurs pays, du même modèle institutionnel, qu'il y a en réalité, une grande diversité des pratiques et des influences.

M. Zerhouni souhaite pour conclure, maintenir le contact, et avoir lors de la prochaine assemblée générale, un point sur l'avancement du projet.

Point n°8 de l'ordre du jour : « La Commission de l'administration publique et l'imputabilité à l'Assemblée nationale du Québec ».

M. Bonsaint présente sa communication, qui est distribuée aux participants (lien sur le site).

Il lance la discussion sur ce thème, la bonne gouvernance étant au cœur des réalités politiques de tous les pays, quels que soient les régimes et les réalités économiques et sociales.

M. Roques évoque ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale française. La commission des finances, souhaitant proposer des économies budgétaires, a désigné en son sein cinq parlementaires prêts à s'impliquer dans ce travail, reconnus pour leurs compétences, en dehors de tout critère politique. Les services du Ministère des finances ont bon gré mal gré, accepté de travailler avec eux. Ils ont trouvé et proposé 15 milliards de francs d'économies potentielles à réaliser. Mais ils se sont heurtés à une levée de boucliers de leurs collègues, conflit entre dépensiers et vertueux de la dépense publique. Cela s'est conclu par 5 milliards d'économie au lieu des 15 proposés. Cette expérience, tellement douloureuse pour les intéressés, ne s'est évidemment pas renouvelée.

M. Bosc remarque que les parlementaires, préoccupés par les problèmes en circonscription et tiraillés par le temps, ont petit à petit délégué leurs fonctions de contrôle, pour s'interroger ensuite sur leur rôle.

Mme Diallo veut revenir sur la réalité de l'exercice du contrôle de l'activité gouvernementale par les parlementaires, souvent impossible faute de véritables moyens, face à un pouvoir exécutif omnipotent. Cela reste donc encore une utopie dans beaucoup de pays d'Afrique. Il faudrait probablement plus et mieux expliquer aux populations, via les médias, la réalité et l'importance du travail parlementaire dans une démocratie.

M. Schwab, qui a été pendant dix ans secrétaire de la Commission de contrôle du Parlement suisse, précise qu'elle est composée le plus souvent de parlementaires chevronnés dotés de véritables moyens. Ils se trouvent souvent en concurrence avec des journalistes, travaillant sur les mêmes

sujets, avec des moyens d'investigation plus limités.

De plus, outre le volet financier, il y a celui de l'efficacité, de l'évaluation des politiques publiques, avec une question récurrente : quels sont les besoins des parlementaires pour faire ce travail ? D'abord, renforcer les capacités d'expertises en passant des partenariats avec les universités pour ce travail ; ensuite, octroyer à la commission des moyens solides, avec un secrétariat indépendant et à l'abri des pressions.

M. Côté note que le rôle traditionnel des parlementaires a beaucoup évolué depuis le début des années 80. On ne parlait pas vraiment de contrôle parlementaire, sinon dans le cadre d'exercices traditionnels, questions, débat budgétaire avec des députés qui étaient beaucoup plus assidus. Puis, la relation avec le citoyen a pris plus d'importance, et le travail législatif s'est terriblement complexifié, avec des textes qui viennent modifier des lois déjà modifiées de nombreuses fois. Les députés ont alors compris que la valorisation de leur rôle passerait par un meilleur contrôle de l'action gouvernementale. Cela fonctionne avec de véritables outils, pouvoir d'investigation, moyens humains, services compétents, utilisés sans esprit partisan, pour vérifier sur plusieurs années l'utilisation des fonds publics et l'efficacité des programmes et non pour mettre en cause des membres du gouvernement.

M. Petricu explique que le Parlement roumain dispose, en théorie seulement, de toute la structure nécessaire pour assurer un contrôle effectif. La Cour des comptes joue un rôle capital et les commissions permanentes ont le droit de mener des enquêtes, mais trop rarement et sur des sujets trop secondaires. Ces dernières années, les commissions d'enquêtes spéciales créées par le Sénat ou la Chambre ont eu comme objectif essentiel de faire des enquêtes sur les grands projets de privatisation et elles se sont heurtées à d'innombrables problèmes de procédures et à des clauses de confidentialité.

M. Bonsaint conclut en expliquant que l'efficacité du contrôle est avant tout une question de moyens, notamment pour tout le travail d'analyse de la masse des documents émanant de l'administration.

Pour finir, il note qu'au Québec le contrôle parlementaire, par le biais de diverses procédures, n'est pas freiné par des problèmes de confidentialité ; les parlementaires parvenant au final toujours à obtenir les documents.

Point n°9 de l'ordre du jour : Election des membres du Bureau

M. Zerhouni précise que le mandat du Bureau est arrivé à son terme et qu'il quitte ses fonctions de Président. Selon l'article 4 des statuts, le Bureau est élu tous les deux ans par l'assemblée générale ; ses membres sont le président de l'association, un vice-président par région et le secrétaire trésorier.

Mme Diallo propose M. François Côté pour la présidence de l'Association. M. François Côté est élu Président à l'unanimité.

M. Daubie propose la reconduction du Bureau avec ses trois vice présidents, M. Xavier Roques, Mme Marie-Joséphine Diallo et M. André Gagnon, ainsi que son secrétaire trésorier, M. Claude Frieseisen, proposition adoptée à l'unanimité.

M. Roques voudrait que M. Zerhouni, compte tenu du rôle qu'il a joué dans la vie de l'association, soit nommé président honoraire, ce qui est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

M. Zerhouni adresse au nouveau président toutes ses félicitations et se dit persuadé, vu ses compétences, son parcours et sa motivation, que l'association est entre d'excellentes mains. Il veut témoigner de la qualité et de la mobilisation de l'équipe reconduite du Bureau et de sa volonté de mettre en oeuvre les orientations définies par l'assemblée générale.

Il tient à remercier M François Côté et toute son équipe pour l'organisation de la rencontre qui a eu un grand succès ainsi que les collègues du Canada pour leur attention et hospitalité.

Mme Diallo en profite également pour remercier M. Thierry Bonnelle, qui les a soutenus pendant plusieurs années à titre de secrétaire de l'Association.

M. Côté remercie ses collègues et rend hommage au travail fait par les équipes précédentes.

L'association constitue avant tout un lieu d'échange, de partage des connaissances sur les règles et la culture des assemblées, cela afin d'améliorer la pratique parlementaire et au-delà, de tisser des amitiés au sein de la Francophonie.

Avec les membres du Bureau, il entend travailler sur un certain nombre d'éléments : le site Internet, afin de lui donner un second souffle ; la création d'une revue de quelques pages, semestrielle, retraçant les faits intéressants, saillants de la période passée afin de rester en contact et connaître l'actualité des Parlements représentés dans l'association ; le séminaire parlementaire en partenariat avec l'Institut de la Banque mondiale ; faire connaître et favoriser l'expertise de l'ensemble des collègues ; renforcer le lien avec l'APF en tant que véritable partenaire, être auditionné et appelé à contribuer au niveau de la Commission des affaires parlementaires et à présenter des communications ; susciter davantage la contribution des collègues africains.

Mme Diallo rend compte des échanges sur le séminaire, avec les membres du groupe Afrique très sensibles à la réalisation de cet important projet et bien déterminés à l'organiser. Ils proposent le thème : « *Gouvernance des Parlements — Pour une administration parlementaire efficace et pérenne* » et demandent que le séminaire soit organisé dans un pays africain, peut-être au Burkina Faso ou au Burundi.

La séance est levée à 12 h 18.

Programme culturel

En sus des travaux, les participants ont visité le Parlement et la ville de Québec. Ils ont participé à plusieurs manifestations organisées dans le cadre du 400ème anniversaire du Québec, telle que l'exposition « Passagers/Passengers » consacrée à l'histoire du peuplement du Québec et la projection du « Le Moulin à images », présentation audiovisuelle de l'histoire de la ville projetée sur les silos à grains du port de Québec.